



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070198

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 1669
N/REF : 5/07/2026 0H11 C:020665 I:01295
V/REF : Contrat N°001669 du 12/12/1991

SDC 'Créqui I'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : CREQUI I
63/65, RUE DE CREQUI
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GARAGE - PORTAIL
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

ENTRETIEN PORTE AUTOMATIQUE DE GARAGE
PROLYAC procedera aux opérations suivantes :
Entretien de la porte automatique de garage conformément
au decret N.90-567 du 5 Juillet 1990 et a l'arrete du
12 Novembre1990 relatif a l'entretien des portes automa-
tiques de garages des batiments d'habitation.

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Janvier
et 1er Juillet de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 648,92

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 12/2025 Valeur : 146,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070198

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	ENTRETIEN PORTAIL AUTOMATIQUE GARAGES	12/AN	904,59	452,29
	TOTAL H.T.			452,29
	T.V.A. a 10,00%			45,22
	TOTAL T.T.C.En EURO			497,51

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.